



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P9\_TA(2022)0338**

**Directive sur les équipements radioélectriques: chargeur universel pour les appareils électroniques \*\*\*I**

**Résolution législative du Parlement européen du 4 octobre 2022 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/53/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques (COM(2021)0547 – C9-0366/2021 – 2021/0291(COD))**

**(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2021)0547),
  - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0366/2021),
  - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu l'avis du Comité économique et social européen du 8 décembre 2021<sup>1</sup>,
  - vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 29 juin 2022, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu l'article 59 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (A9-0129/2022),
1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière

---

<sup>1</sup> JO C 152 du 6.4.2022, p. 82.

substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

**P9\_TC1-COD(2021)0291**

**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 4 octobre 2022 en vue de l'adoption de la directive (UE) 2022/... du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/53/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

*(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, la directive (UE) 2022/2380.)*